

Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### 2024\_77 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec ECF CHERRI

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée « Formation à la conduite en sécurité de tracteur de moins de 100CV attelé d'une remorque et tondeuse à gazon au sein de la Mairie de LA FARE LES OLIVIERS » pour 6 agents des services techniques.

ECF CHERRI propose ce type de formations.

**DECIDE** de passer une convention avec ECF CHERRI – ZI NORD – rue Jacques Lieutaud – 13200 ARLES, afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui sera dispensée le 14 novembre 2024 pour un montant de 950 € TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 15 juillet 2024.

Le Maire



Jérôme MARCILIAC